

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
20	29	23

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 octobre 2010**

N° 2010- 57

Date de la convocation
13/10/2010

Date d'affichage
13/10/2010

OBJET DE LA DELIBERATION

**CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ERE} CLASSE**

Le 21 octobre 2010 à 18 h 00 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire.

Mmes DETERM Dominique, ROLLET Marie France, LE LAY Chantal,

MM. BISSON Dominique, FENAT Denis, adjoints.

Mmes GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, MILLOT Bernadette, MOREAU Agnès, THILLY Monique.

M. ANTUNES José, BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, DENIS Joseph, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, PIERRON Jacques, SARTELET Alain

Excusés :

Mme CORREIA Véronique qui donne pouvoir à M. ANTUNES

Mme STEVENOT Dominique qui donne pouvoir à Mme LEMERE

M. CHOUARD Jean Michel qui donne pouvoir à M. JOSEPH

Absents :

Mme DORTA-BERMEJO Marie Thérèse

Mme LEMERE Sylvie

M. FAUCONNET Gérard

M. LHENRY Hervé,

M. SMITH William.

M.CARRASCO Guy (**excusé** mais sans avoir donné de pouvoir)

Secrétaire de séance : Mme LE LAY Chantal

M. FENAT expose que dans le cadre de la promotion professionnelle de nos agents, nous avons sollicité l'avis de la Commission Administrative Paritaire pour deux demandes d'avancement de grade concernant deux adjoints techniques de 2^{ème} classe qui, suite à leur réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, pouvaient bénéficier d'un avancement de grade.

La CAP a émis le 23 septembre 2010 un avis favorable pour ces deux agents.

Ces deux agents peuvent donc accéder au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il vous est proposé :

- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2010, sachant qu'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe existe puisqu'il n'a pas été supprimé suite au départ d'un agent pour mutation.

- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera sollicité, sachant qu'un seul poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe doit être supprimé car nous devons nommer un agent sur un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} novembre 2010.

Avis favorable de la commission des finances.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 25 octobre 2010

Après dépôt en Préfecture

Pour Le Maire
Alain BIAUX absent,

Le

et publication du

Denis FENAT
2^{ème} Adjoint